

# BGer 6B 74/2018 vom 9. Februar 2018

Bundesgericht, 2018-02-09, FR

Quelle: [https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/bger\\_6B\\_74\\_2018](https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/bger_6B_74_2018)

FR: TF 6B 74/2018 du 9 février 2018

IT: TF 6B 74/2018 del 9 febbraio 2018

## Regeste

Ordonnance de non-entrée en matière, irrecevabilité manifeste du recours en matière pénale  
| Procédure pénale

## Erwägungen

### E. 1

Par acte daté du 18 janvier 2018, X.\_\_\_\_\_ forme un recours au Tribunal fédéral contre un arrêt rendu le 11 décembre 2017 par la Chambre pénale du Tribunal cantonal fribourgeois, constatant la tardiveté d'une demande d'assistance judiciaire et l'irrecevabilité d'un recours formé par X.\_\_\_\_\_ le 27 octobre 2017 (défaut d'avance de frais).

### E. 2

Conformément à l' art. 42 al. 1 LTF , le mémoire de recours doit être motivé et contenir des conclusions. Celles-ci doivent exprimer sur quels points la décision entreprise doit être modifiée et comment. Les motifs doivent exposer succinctement en quoi la décision attaquée viole le droit ( art. 42 al. 2 LTF ). Selon la jurisprudence, pour répondre à cette exigence, la partie recourante est tenue de discuter au moins sommairement les considérants de l'arrêt entrepris ( ATF 140 III 86 consid. 2 et 115 consid. 2; 134 II 244 consid. 2.1); en particulier, la motivation doit être topique, c'est-à-dire se rapporter à la question juridique tranchée par l'autorité cantonale ( ATF 123 V 335 ; arrêt 6B\_970/2017 du 17 octobre 2017 consid. 4). En l'espèce, dans sa très brève écriture, X.\_\_\_\_\_ ne discute expressément ni la tardiveté de sa demande d'assistance judiciaire ni la recevabilité de son recours mais exprime le souhait de faire la lumière sur des faits survenus en été 2017. Il ne développe de la sorte aucune motivation pertinente en relation avec les considérants de la décision cantonale. Le recours ne répond manifestement pas aux exigences de motivation de l' art. 42 al. 1 et 2 LTF . Il doit être écarté dans la procédure prévue par l' art. 108 al. 1 let. b LTF .

### E. 3

Le recourant succombe. Il supporte les frais de la procédure, qui seront fixés en tenant compte de sa situation financière (art. 65 al. 2 et 66 al. 1 LTF).

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.